

Mesdames, Messieurs, Chères Consœurs, Chers Confrères,

Une semaine est passée et c'est l'occasion pour nous de faire un « point COVID-19 ».

La Loire est actuellement le 2^{ème} département d'Auvergne Rhône Alpes en nombre d'hospitalisations (414), de décès à l'hôpital (57).

Nous ne sommes malheureusement qu'au début de la vague subie par le Grand Est et l'Île de France.

Il nous a semblé important de vous informer sur l'évolution des directives et de préciser certains points qui semblent mal compris.

1 -Concernant les consultations :

Les médecins, quelles que soient leurs spécialités, doivent impérativement rester joignables pour leurs patients.

Il faut privilégier la téléconsultation mais, les patients qui le nécessitent (pathologies instables, évolutives, aiguës, urgentes, ALD, vaccinations des enfants, suivi de grossesse ou de pathologies néoplasiques) doivent être reçus au cabinet si toutes les conditions de sécurité pour le soignant et pour le patient sont bien remplies : masque, lunettes, blouse, gel hydro-alcoolique ou lavage des mains.

Pour ces mêmes patients, vous pouvez également réaliser des visites à domicile.

2 - Concernant les EHPAD :

Les médecins (généralistes) doivent assurer la continuité des soins de leurs patients qui le nécessitent, en cas d'appel du personnel, des résidences.

Il s'avère qu'un certain nombre de résidences n'ont pas de médecin coordonnateur. Il vous appartient de vérifier auprès de l'établissement s'il est à même de vous fournir le matériel de protection ou si vous devez prendre vos précautions en amont.

Les Professeurs Pascale VASSAL (soins palliatifs) et Thomas CELARIER (gériatrie) ont mis en place des hotlines « COVID-19 » que vous pouvez joindre en cas de problème :

Soins palliatifs : 04.77.12.72.31

Gériatrie : 04.77.12.71.03

3 – Concernant le matériel :

Le Conseil Départemental est en relation constante avec l'ARS Auvergne-Rhône-Alpes et le Conseil Régional politique qui doivent nous remettre dans les tous prochains jours du matériel masques, lunettes, blouses, charlottes...

Pour les médecins généralistes, merci de vous rapprocher de vos responsables de secteur pour leur faire connaître vos besoins.

Pour les médecins des autres spécialités, en particulier, les pédiatres, ophtalmologues, gynécologues, radiologues, pneumologues, cardiologues, n'hésitez pas à nous adresser un courriel pour nous faire connaître vos besoins.

4- Concernant les masseurs kinésithérapeutes :

Le Conseil Départemental de la Loire de l'Ordre des Masseurs Kinésithérapeutes : <http://loire.ordremk.fr/> nous a remis la liste des masseurs kinésithérapeutes qui peuvent être contactés pour des actes d'urgence type, kiné respiratoire.

Nous la tenons à votre disposition.

5 – autres informations :

Pour tout autre problème, vous pouvez consulter les liens qui sont référencés sur le site du Conseil Départemental, dans la rubrique « actualités – CORONAVIRUS – URGENT » : www.ordre-medecins-loire.com (menu déroulant sur la page d'accueil)

Nous sommes bien conscients des difficultés économiques que peuvent entraîner les dispositifs dans le cadre du COVID.

Vous pouvez retrouver des informations sur les aménagements des charges et les aides mises en place : https://www.economie.gouv.fr/files/files/PDF/2020/DP-Fonds_de_solidarite.pdf

N'hésitez pas à relayer cette information autour de vous (courriel, SMS, réseaux sociaux) car nous ne possédons malheureusement d'adresse courriel pour chacun d'entre vous.

Abonnez-vous à notre Twitter : @CDOM42

Enfin, si vous êtes vous-même victime du virus (suspicion, détection positive ou hospitalisation), faites nous en part sans délai.

L'Ordre des Médecins est à votre écoute et à votre disposition.

Prenez grand soin de vous !

Le Président,

Docteur Jean François JANOWIAK

Le Secrétaire Général,

Docteur Yves PARTRAT